



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA PARIS-BELLEVILLE-2025- 2129637-PROF HCA cat 1

Professeur(e) / Histoire et cultures architecturales / catégorie 1

Ref : 2025-2129637

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Paris-
Belleville (ENSA-PB)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de PARIS-BELLEVILLE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

La personne s'investira dans les 3 cycles de formation ainsi qu'à l'IPRAUS. En tant qu'HDR, elle contribuera au développement de liens entre enseignement et recherche. Sur la base de ses travaux, elle contribuera au renouvellement des connaissances et des méthodes en histoire de

l'architecture et de la ville ainsi qu'à leur diffusion dans l'enseignement. Il est attendu un positionnement clair sur son rôle en tant que professeur·e d'histoire ainsi que sur la discipline et ses destinataires, dans une ENSA et en dehors.

Missions pédagogiques

Les missions pédagogiques sont amenées à évoluer. La candidature se fera sur la base suivante :

-**Licence (L3)** : un cours magistral de promotion sur l'histoire de l'architecture et de la ville contemporaine (après 1945). Inscrit dans le cycle de cours chronologiques, il sera construit en cohérence avec les approches développées dans les semestres précédents (approche globalisée et ouverte aux questions environnementales).

-**Master** : un séminaire de formation à la recherche en lien avec les spécialités de la personne, renforçant l'offre sur l'analyse critique des situations architecturales et urbaines existantes, patrimoniales ou ordinaires.

-Participation aux enseignements assurés par l'ENSA Paris-Belleville au sein de l'école doctorale.

-Complément de service : cours magistral optionnel en master sur une thématique au choix, en complément de l'offre, investissement dans l'enseignement en PFE.

La candidature explicitera les orientations défendues (contenus, méthodes) quant à la transmission d'une culture architecturale à destination des étudiant·es de l'École, quant à la formation à la recherche, ainsi que les souhaits d'évolution.

Missions scientifiques

A l'IPRAUS, la personne s'impliquera dans les activités de recherche et dans la définition de nouvelles orientations, qu'elle sera amenée à porter. Il est attendu une proposition en termes de projet scientifique et de coopérations avec le monde universitaire et à l'international. En tant qu'HDR, la personne pourra formuler des propositions concrètes pour améliorer les liens entre enseignement et recherche, notamment par des dispositifs pré-doctoraux.

La personne encadrera des thèses à l'Ecole doctorale Ville Transports Territoires (Université Gustave Eiffel).

Missions transversales

Participer aux missions transversales (jurys, instances et commissions, encadrement de stages, coordination de champs etc.). Renforcer l'interdisciplinarité entre histoire et projet notamment pour ce qui concerne l'étude des théories architecturales et urbain.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

La candidature démontrera une solide expérience de la recherche et de l'enseignement de l'histoire de l'architecture et de la ville, tout particulièrement sur la période contemporaine (XXe-XXIe siècles), Elle explicitera les liens entre ses travaux de recherche et ses enseignements et situera son approche dans le paysage actuel de la recherche.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Il est demandé un investissement actif dans la recherche (production scientifique, projets de recherche et prise de responsabilités), une participation à la formation doctorale (encadrement de thèses) et un engagement dans le projet pédagogique et scientifique de l'ENSA Paris-Belleville. La personne fera état de publications et de directions de projets de recherche y compris à l'international et exposera sa contribution au domaine. Sur cette base attestée par l'expérience antérieure, la candidature devra évoquer l'implication future à l'IPRAUS, dans des projets scientifiques, dans les responsabilités collectives et dans les coopérations internationales.

3 - Diplômes expérience professionnelle requis

Doctorat (Histoire, Histoire de l'architecture, Histoire de l'art ou Histoire urbaine)

Habilitation à diriger les recherches Habilitation à diriger les recherches (HDR). requise

Une expérience confirmée de la recherche et de l'enseignement en histoire de l'architecture et de la ville est demandée ainsi qu'une ouverture à l'international, attestée par le parcours.

Langues

Anglais

Avancé ou indépendant

Éléments de candidature

Personne à contacter

recrutement-enseignants@paris-belleville.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimerait avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

L'ENSA de Paris-Belleville, créée en 1969, est l'un des 21 établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère de la Culture. Elle accueille environ 1200 étudiants. Forte de son ancienneté et de son ancrage territorial, l'école développe une formation qui repose sur des principes fondateurs : un enseignement pluridisciplinaire ; un socle commun d'enseignements fondamentaux (représentation de l'espace, théorie, histoire, construction, sciences humaines et sociales) ; une articulation entre projet pédagogique et projet scientifique rendue possible par l'implication des enseignants dans la recherche ; la primauté donnée au projet architectural et urbain.

L'École valorise fortement le lien avec la pratique. Elle s'intéresse à l'architecture des édifices comme à celle des territoires, à la réhabilitation du patrimoine et à la réutilisation de l'existant, en accordant autant d'importance à la forme produite qu'aux techniques constructives (double cursus avec le CNAM). Elle aborde ces enjeux à la lumière de la responsabilité sociale de l'architecte.

Elle affirme un enseignement continu, progressif et cumulatif du projet, permettant à chacun de construire son parcours. Après le diplôme, elle propose quatre DSA (Maîtrise d'ouvrage, Patrimoine, Projet urbain, Risques majeurs), un Mastère Architecture et scénographies et une formation doctorale.

L'École instaure un dialogue singulier entre projet pédagogique et projet scientifique. L'IPRAUS associe et confronte les disciplines du projet architectural et urbain aux sciences de l'homme et de la société. Les axes de recherche sont : Patrimoine et tourisme : constructions, narrations, réinventions, Territoires et paysages en transition(s), Cultures, savoirs, médiations et productions architecturales, AsiaFocus. Il est équipe d'accueil de l'ED VTT (Université G. Eiffel).

Deux thèmes interdisciplinaires sont posés afin d'aborder les diverses réalités professionnelles. Les conditions du projet : les questions posées par les contextes et enjeux politiques, économiques, sociétaux et environnementaux qui président à la fabrique du projet, permettant d'élaborer une pensée critique et réflexive opératoire.

L'édification du projet : les questions liées à la mise en œuvre, au chantier, à la définition des principes et des détails constructifs, à la matérialité et à l'expérimentation..., afin de (re)penser les approches conceptuelles et les modes constructifs, en lien avec l'analyse des ressources, et (re)conquérir ainsi les missions de maîtrise d'œuvre d'exécution.

Liaisons hiérarchiques : La direction de l'école.

La direction des études exerce la responsabilité de la définition de la charge de service (320h eq TD par an).

Liaisons fonctionnelles : La personne retenue doit travailler en coopération avec l'équipe enseignante du champ concerné, ainsi qu'avec les autres disciplines.